

**DEMANDES D'AMENAGEMENTS D'EPREUVES AUX EXAMENS  
PROCEDURE A SUIVRE – SESSION 2017 DES EXAMENS**

Décret 2015-1051 du 25-8-2015 (JO du 26-8-2015) / Circulaire 2015-127 du 3-8-2015

**I – Epreuves concernées**

Sont concernées toutes les épreuves ou parties des épreuves d'examen, quels que soient le mode d'acquisition du diplôme et le mode d'évaluation des épreuves, notamment épreuves ponctuelles, partiels, contrôle continu, contrôle en cours de formation, évaluation en cours d'année.

**II – Procédure et démarches**

1) Les candidats établissent un dossier composé de trois documents :

A/ une demande d'aménagement d'épreuves,

B/ un formulaire indiquant les informations pédagogiques sur le déroulement de la scolarité, qui permettent d'évaluer la situation de handicap et de mettre en évidence les besoins d'aménagements pour l'examen (PPS, PAI, PAP)

*(ces deux documents sont à retirer au Secrétariat du lycée Courbet)*

C/ les informations médicales que les candidats jugeront utiles de communiquer, **sous pli cacheté**,

2) Ce dossier est à déposer au Secrétariat du lycée Courbet qui transmettra sans délai au **Dr Brigitte FERRY**, Médecin désigné par la CDAPH du Territoire de Belfort, Place de la Révolution Française - BP 129, 90003 BELFORT CEDEX ; Tél : 03.84.46.66.13.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT AU SECRÉTARIAT DU LYCÉE COURBET**

**au plus tard le 15 novembre 2016,**

sauf dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance  
ou encore si les besoins liés au handicap ont évolué.

**III – Traitement de la demande**

1) le médecin de la CDAPH rend un **avis** circonstancié sur la demande dans lequel il propose les aménagements qui lui paraissent nécessaires, qu'il transmet au candidat et au rectorat.

2) l'autorité administrative **décide** des aménagements accordés.

3) la décision est transmise, par la DEC (Division des Examens et Concours au Rectorat de Besançon), au candidat, à l'établissement d'origine et au centre d'épreuves.

**AUCUNE DEMANDE CONCERNANT UNE PATHOLOGIE CHRONIQUE  
FORMULEE HORS DELAI NE SERA ACCEPTEE**